



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : 10 % !

Evolution des prix selon
l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 :

Janvier : + 0,4%

Février : + 0,9%

Mars : + 0,9%

Avril : + 0,6%

Mai : - 0,1%

Juin : + 0,2%

Juillet : + 0,1%

Aout : + 1%

Septembre : -0,5%

Octobre : + 0,1%

Novembre : -0,2%

Evolution des pensions :

**+0,8% au 1er janvier
2023**

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

En guise d'édito, de larges extraits de la déclaration d'Alain Schlick lors du Conseil National de la Fédération le 7 décembre :

... » la situation économique des retraités s'aggrave, quand pour certains, elle devient catastrophique ! Les coûts des dépenses contraintes se sont envolées : l'énergie, le gaz, le fuel domestique, l'électricité... les prix de l'alimentaire ont explosé. La perte du pouvoir d'achat annuel est évaluée à deux mois et demi de pension, c'est pourquoi nous revendiquons 10% d'augmentation immédiate, et c'est le minimum !

En France, sur 18 millions de retraités, environ 650 000 sont au minimum vieillesse. 7 millions ont moins de 1200€ et 6 millions entre 1200 et 2000 € de retraite ! Et on dira encore que les retraités sont des nantis! A la SNCF, 36% des pensionnés de la Caisse de Prévoyance ne sont pas imposables et 45% ont une retenue à la source inférieure à 5% ! Alors, avec les différentes contre-réformes des retraites qui ont porté l'âge moyen de départ à 59 ans et 9 mois pour les sédentaires et 54 ans et 10 mois pour les roulants, on pourrait croire que le montant des pensions des jeunes retraités soit plus élevé... Travailler plus pour gagner plus, disait l'autre. Eh bien, le taux de remplacement brut, c'est-à-dire le rapport entre la première pension et le dernier salaire est de 61% !

Imaginez votre salaire – sans la plupart des primes - réduit à 61%. Ce qui nous conforte dans notre revendication : augmentez les salaires !

Vu la situation économique et politique internationale, il est hautement probable que l'inflation reste à un haut niveau pendant de nombreuses années. Le gouvernement se gausse d'un ralentissement de l'inflation, mais c'est bien d'une hausse qu'il s'agit.

Historiquement, Force Ouvrière défend un syndicalisme revendicatif, le syndicalisme de la feuille de paye. Il est temps d'engager la bataille pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour une véritable échelle mobile des salaires et des pensions... »

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Comité exécutif des 21 et 22 novembre 2023

(Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité)

Situation internationale

Concernant la situation au Moyen orient, le CE, avec la CGT FO, constate que, comme dans tout conflit, les premières victimes ce sont avant tout les populations civiles, en particulier les enfants.

Plus que jamais, le Comité exécutif de l'UCR FO **appelle à la libération des otages, au cessez le feu immédiat**. Aussi, le CE soutiendra toutes les initiatives, toutes les manifestations qui iront dans ce sens

Le 24 octobre et ses suites

(Pour l'augmentation des retraites)

Le CE se félicite du succès de la journée du 24 octobre qui a vu plusieurs milliers de retraités se rassembler devant Matignon et devant plus d'une centaine de préfectures et sous-préfectures, pour exiger « **10% d'augmentation des retraites et pensions tout de suite** », manifestations dans lesquelles l'UCR FO à pris une place importante.

....amplifier la campagne de signatures de la pétition, pour rencontrer les députés et les sénateurs pour qu'ils se prononcent clairement sur notre revendication et qu'ils la portent devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

AGIRC ARRCO

(retraite complémentaire)

Le CE considère qu'il (l'accord signé) répond pour l'essentiel aux revendications de FO. Le CE enregistre en particulier avec satisfaction la **suppression du coefficient de solidarité** (bonus/malus) au 1^{er} décembre pour les nouveaux retraités et de manière totale au 1^{er} avril 2024.

Il prend acte d'une revalorisation des pensions complémentaires de **4,9% au 1^{er} novembre 2023** plus importante que celle que proposait le patronat.

....le CE rappelle que les ressources du régime sont le produit des cotisations des salariés et qu'elles leur appartiennent.

PLFSS 2024

(loi de financement de la sécurité sociale)

Le CE dénonce le nouveau coup de force du gouvernement visant, via l'article 49-3 de la Constitution, à le faire adopter sans vote au parlement.

En effet, il **tourne le dos aux besoins de la population en termes de santé**, d'accès aux soins, de développement du service public hospitalier et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le déremboursement d'une part croissante des soins (dentaires notamment) accentue la baisse du pouvoir d'achat en transférant ces sommes soit sur les mutuelles soit sur le reste à charge des assurés.

Les politiques d'exonérations ... favorisant le remplacement de la cotisation par l'impôt ce qui conduit à l'étatisation du financement de la Sécurité sociale.

Alors que notre système de santé est au bord du gouffre, l'objectif du gouvernement est uniquement financier et vise « le redressement des comptes sociaux ».

Perte d'autonomie,

Le CE dénonce les **scandaleuses insuffisances de financements** prévus tant en EHPAD que pour l'aide à domicile et pour les établissements sociaux et médico-sociaux

Ainsi, la création de 50 000 emplois à l'horizon 2030 ... pour porter le taux d'encadrement à 72 emplois de professionnels pour 100 résidents est notoirement insuffisante et fort éloignée ... de notre revendication d'un agent par résident. De même, les 25 000 places de service de soins infirmiers à domicile, bien en deçà des besoins, sont également reportées à l'échéance 2030.

Par ailleurs, aucune mesure n'est prévue pour le reste à charge pourtant insupportable pour les personnes concernées en établissement ou à domicile et leurs familles....

Tout en rappelant la revendication de la suppression de la **CASA**, le CE refuse toute **augmentation de celle-ci envisagée** dans les prochaines lois Grand Age.

Enfin, le CE approuve la démarche initiée par le groupe des 9 de prendre contact avec l'ensemble des associations concernées ... pour envisager une démarche commune ...

Le CE invite toutes ses structures à répondre à l'appel du CCN de Bourges :

« Dans les semaines et mois prochains le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. ».

Bureau national du 30 novembre 2023



24 responsables régionaux et militants retraités de la Fédération se sont réunis jeudi 30 novembre. Notre secrétaire général **Philippe Herbeck** participait à cette réunion.

Après avoir fait un tour d'horizon de la situation sociale avec les travaux du Comité exécutif de l'UCR (voir les extraits de la résolution dans ce numéro), les résultats des récentes élections des 2 représentants retraités au CA de la CPRP ont

été commentés (voir plus bas)

A la demande de notre Section fédérale, le secrétariat fédéral va demander une **rencontre avec le directeur de la CPRP**, autour de deux sujets :

- Les conséquences de l'application de l'article 9 de la LFSS 2024 du désengagement de l'Etat de la compensation du déséquilibre démographique de notre régime.
- Des conséquences pour les retraités et la CPRP, de la décision d'instaurer - pour les actifs - une complémentaire santé obligatoire, dont les cotisations des cheminots en activité seront financées à 60 % par l'entreprise.

Les difficultés rencontrées par les retraités et leurs ayants droits vis-à-vis de la « **dématérialisation** » des FC ont été abordées et Jacques Martin responsable de la Section de Strasbourg a donné des informations récentes (publiées dans ce numéro)

La Section des services centraux a préparé un questionnaire visant à recueillir des informations sur la **situation des familles de cheminots faisant face à la perte d'autonomie**. Ce questionnaire est complété par des éléments tirés de la brochure de l'UCR sur le sujet. Ce document va être largement communiqué par notre Section fédérale.

Daniel Vigour (section de Rennes) a présenté la **sortie nationale 2024** : les 26/27 septembre 2024 (dates à confirmer) à **Saint Malo**.

Au programme, une visite guidée de la cité corsaire et une balade avec le petit train de Cherrueix dans la baie du mont St Michel.

Notre ami et camarade, **Gonzalo San Gérotéo** vétéran de l'action fédérale, est intervenu en soutien à l'activité des militants. Il a rappelé ses souvenirs familiaux (1) douloureux, l'exode avec ses parents, obligés de se réfugier (plutôt que « migrer » NDR) en France face à la guerre civile menée par les partisans du dictateur Franco en Espagne.

(1) Qu'il a raconté dans son livre : « *Hier et aujourd'hui la vie* » édité en 2005 aux éditions Thélès.

Elections des représentants retraités au CA de la CPRP

FO est la seule fédération dite « non-représentative » à présenter une liste (pas de liste CFTC, ni CGC)

Nous remercions chaleureusement les camarades du syndicat FO de la CP avec son secrétaire **Sébastien Poentis**, pour avoir déposé très rapidement notre liste (en deuxième position...) et suivi le dépouillement.

A noter :

La baisse de la participation : 71.56 % en 2008 - 61.42 % en 2013 - 56.68 % en 2018 et 55 % en 2023 (moins 16.5 % en 4 élections)

La baisse du nombre des inscrits : 184.360 en 2008 - 174.844 en 2013 - 171.659 en 2018 - 158.156 en 2023 (moins 26.204 en 4 élections)

Avec 10.031 votes exprimés de moins qu'en 2018, la liste FO obtient 3.914 voix ne perdant que 242 voix, soit 4.51 % (+ 0.22%).

La CGT perd 4.936 voix, mais conserve la première place avec 38.61 % (- 1.10 %).

La FGRCF baisse : moins 4.225 voix, 17.68 % - 2.53 %) en perdant son siège.

La CFDT avec plus 2.736 voix, 20.86 % + 4.98 % gagne le siège perdu par la FGRCF.

L'UNSA stagne en % : moins 1.106 voix, 10.83 % soit - 0.02 %

SUD baisse : 2.268 voix en moins 7.51 % soit - 1.55 %



« **Dématérialisation des FC** » : nouvelles informations.

La dématérialisation des Facilités de circulation des retraités et de leurs ayants droits sera effective le 1^{er} janvier 2024.

Les anciens fichets devaient être renvoyés avant cette date.

Au vu de nombreuses difficultés rencontrées, *Optim Services* nous a informé des mesures suivantes :

Les retraités n'ayant ni smartphone, ni ordinateur et qui n'ont pas encore renvoyé leurs anciens permis doivent les garder.

Si vous avez renvoyé la fiche de renseignement avec photo avant le 1^{er} novembre, une nouvelle carte vous sera envoyée courant décembre à votre domicile et vous **pourrez continuer à utiliser vos anciens fichets de voyage jusqu'à fin 2026.**

Dans le cas contraire, il faut envoyer la fiche de renseignement en y apposant la photo de l'ayant droit (en inscrivant le nom et le N° CP du retraité au dos) et en précisant que vous n'avez pas de smartphone.

Pour les retraités n'ayant ni smartphone, ni ordinateur qui ont renvoyé les anciens fichets ainsi que la fiche de renseignement avec la photo, *Optim Service* leur enverra une nouvelle carte valable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette nouvelle carte leur permettra d'acquérir des billets à 90% de réduction. Pour l'utilisation de **fichets** il faudra les commander au **0809 400 110 environ 15 jours avant l'utilisation** (prévoyez 3 semaines au début) et on vous les enverra à domicile. Vous pourrez commander jusqu'à trois cases à la fois mais il faudra connaître impérativement les dates de voyages

ATTENTION, ces mesures exceptionnelles ne sont destinées qu'aux ayants droits n'ayant effectué aucune démarche informatique et n'ayant ni portable, ni ordinateur.
--

Pour tous les autres retraités ayants droits, il faudra impérativement utiliser vos cases dématérialisées à compter du 1^{er} janvier 2024 et présenter votre carte sur l'application Mfcd (Mes facilités de circulation) sur votre smartphone.

Les impressions sur papier de la carte ne sont pas valables dans les trains.

Informations reçues par Jacques Martin (Section de Strasbourg)



Pour la défense de la prise en charge de la dépendance

La Section fédérale des retraités de la Fédération FO des Cheminots, sensible à la situation des personnes retraitées, et à leurs difficultés avec ce qu'il est convenu d'appeler la dépendance, a décidé de lancer une étude sur ce sujet chez les cheminots.

Celle-ci devra permettre de sensibiliser, et de recueillir des informations sur la situation des familles de cheminots face à la perte d'autonomie.

L'étude comprend un **petit questionnaire à remplir après avoir préalablement pris connaissance de la présentation** qui le suit, tirée d'un document de l'UCR-FO (« *Accès aux soins des retraités et prise en charge de la dépendance* »).

**Questionnaire complété à retourner à : Fédération FO des Cheminots (Questionnaire EHPAD)
7 Passage Tenaille - Bat. B - 75014 PARIS**

I. Questionnaire

La présentation EHPAD ci-dessous vous a-t-elle permis de saisir, au moins de façon globale, le problème de la dépendance ?

q OUI

q NON

Vous sentez-vous concerné pour des membres de votre famille ?

q OUI

q NON

Avez-vous des membres de votre famille déjà en EHPAD ?

Si oui :

Dans quel type d'EHPAD ?

Que pensez-vous des conditions de vie que rencontrent vos proches dans cet EHPAD ?

.....
.....

Des conditions financières ? .

.....

Envisagez-vous, vous-mêmes, ultérieurement, si cela s'avère nécessaire, d'aller en EHPAD ?

q OUI

q NON

Si oui :

Avez-vous déjà pris connaissances des formalités nécessaires ?

q OUI

q NON

Connaissez-vous les conditions d’hébergement dans l’EHPAD le plus près de chez-vous ?

q OUI

q NON

Ses conditions financières ?

q OUI

q NON

Faites-nous part, de vos remarques et de toutes les informations en votre possession, relatives aux questions ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....

II. Présentation

Texte établi à partir du document « *Accès aux soins des retraités et prise en charge de la dépendance : L’UCR FO tire la sonnette d’alarme / 2. Prise en charge de la dépendance* ».

Nous sommes tous concernés, certes pas avant longtemps... mais comme dit le document : « *Génétiquement programmé, constamment modifié par les agressions, pathologiques ou non, rencontrées au hasard de l’existence, hasard lui-même très fortement déterminé par les conditions de vie et d’accès aux soins, le vieillissement touche tout le monde. Face à lui, les personnalités de chacun et les potentialités qu’il aura pu conserver vont moduler des modes d’adaptation plus ou moins réussis du vieillissement. Et puis un jour c’est la perte d’autonomie. L’EHPAD devient la seule alternative* ».

D’où viennent les difficultés de la prise en charge de la dépendance ?

Au fondement, la séparation du sanitaire et du social. Cette séparation arbitraire entre ces deux secteurs indissolublement liés dans toutes les prises en charge d’une personne âgée a été prise par la loi du 3 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Dès lors, le secteur sanitaire, l’hôpital dispense des soins, tandis que le secteur social héberge !

La loi du 4 janvier 1978 a complété en instaurant une double tarification et instauré pour la première fois en France que l’on pouvait être soigné par forfait, c’est-à-dire dans la limite d’un plafond.

En 1985, la décentralisation du système sanitaire en accentuant la dichotomie entre sanitaire et social, a écartelé les personnes âgées dépendantes entre les deux secteurs. Les compétences ont été réparties entre l'État et les départements pour aboutir à la situation actuelle : l'hébergement, le prix de la journée payé par la personne âgée hébergée ou sa famille, et la dépendance relevant du Conseil départemental ainsi que le soin pour lequel l'État alloue des financements provenant de l'Assurance-maladie.

La remise en cause de la solidarité nationale par le biais de cette réforme a eu pour conséquence l'instauration d'inégalités dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes selon leur département de résidence.

La conjonction de la démographie, de l'économie et de la politique a permis l'éclosion de nombres d'établissements lucratifs ... on connaît la suite ! (Orpéa, Korian ...).

La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement a poursuivi en introduisant de nouvelles dispositions plus que contestables : une 5^e branche de la Sécurité sociale ou la mise à l'écart des retraités. Elle a été entérinée par les lois ordinaire et organique du 7 août 2020 relatives à la dette sociale et à l'autonomie.

Avec cette 5^e branche du régime général se profile la mise à l'écart des retraités dans la mesure où elle sera gérée par la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie), qui n'est pas un véritable organisme de la Sécurité sociale et qui sera financé par l'impôt sous différentes formes (augmentation de la CSG sur les pensions, suppressions de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine, voire l'allongement de la durée de cotisation des salariés en activité). Cela s'inscrit dans la politique de destruction de la Sécurité sociale par la fiscalisation de ses ressources.

Concernant la perte d'autonomie, l'UCR FO rappelle qu'elle constitue un risque de santé au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des caractères constitutifs du salaire différé et garantissant les droits des assurés.

Les établissements et services pour personnes âgées dépendantes peuvent être publics, associatifs ou privés à titre lucratif. Ils peuvent être autonomes, ou relever d'un hôpital ou d'un groupe commercial, dont certains pour leur rentabilité, recherchent la maximalisation du profit...

On peut regrouper les différents établissements ainsi :

- Les EHPAD, ceux qui sont habilités par le Conseil départemental, sont accessibles aux personnes âgées ayant besoin de recourir à l'aide sociale pour assurer le paiement de leur hébergement
- Les unités de soins de longue durée (USLD)
- Les accueils de jour, autonomes ou intégrés aux EHPAD pour les personnes frappées d'Alzheimer
- Les petites unités de vie (PUV) pour personnes âgées dépendantes
-

Les EHPAD

Ils hébergent de façon permanente des personnes âgées dépendantes relevant d'une prise en charge médicalisée. Ils doivent disposer d'un contrat de séjour fixant la nature et le coût des prestations ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

Ils évoluent dans un environnement juridique et financier complexe, notamment avec le décret du 21/12/2016 relatif à la tarification, qui a précisément défini le forfait global dépendance.

Les départements ont progressivement mis en place la nouvelle règle, qui imposait l'évaluation d'une valeur de référence dite « point GIR départemental » applicable indistinctement aux établissements publics et aux structures privées.

Le résident ou sa famille paye un prix de journée correspondant normalement au coût de l'hébergement arrêté, pour les établissements habilités à l'aide sociale, par le département. Le niveau des prix, atteint par les EHPAD, y compris publics, paraît difficilement compatible à terme avec les revenus de la plus grande masse des retraités.

Des pensions de retraite insuffisantes pour faire face aux coûts de l'hébergement en EHPAD

En fin 2019 la pension moyenne nette des retraités s'élèvent à 1393 euros. La moyenne pour ceux qui sont au SMIC est de 930 euros bruts par mois. Le tarif médian d'une place en EHPAD en Charente est de 1827 euros pour trente jours pour une GIR 5-6 (reste à charge). Il faut compter environ 3000 euros en région parisienne. Le problème est évident !

Une situation catastrophique qui dure depuis des années

La Fédération hospitalière de France a présenté les résultats de l'enquête qu'elle a menée sur la situation en fin d'exercice 2022 : 39 % des EHPAD rencontrent des difficultés de trésorerie et 85 % anticipaient un résultat fortement déficitaire à la fin de 2022.

La gestion catastrophique de la crise COVID a aggravé cette situation. Le personnel très qualifié ayant refusé la vaccination a été congédié et remplacé, partiellement, par des intérimaires souvent plus coûteux et moins qualifiés.

La proposition de loi relative à « la société du bien vieillir »

Elle préconise, entre autres, une libéralisation du secteur de l'autonomie. Or les établissements publics représentent 50 % des places en EHPAD et 2/3 de l'offre en zone rurale, et le tarif des établissements privés est en moyenne supérieur de plus de 1000 euros à celui du public.

Rappel : la SNCF a vendu ses 4EHPAD au privé en juillet 2018...

Le virage domiciliaire

Le « virage domiciliaire » prôné par le gouvernement, n'est rien d'autre que l'adaptation à une dégradation et l'absence de prise en charge de la dépendance. Il ne repose entièrement que sur les « aidants » avec l'aide des « services à domicile » dans la limite des possibilités financières de la personne âgée ou de sa famille. Ces services à domicile eux aussi manquent de personnels (50 000 selon la fédération des directeurs de ce service).

Les résidences autonomie et autres habitats inclusifs

Ceux-ci ne peuvent en aucun cas remplacer les EHPAD car ces structures ne sont pas médicalisées. Si donc la santé d'un habitant se dégrade il lui faudra quitter cette structure pour un EHPAD. N'est-ce pas une forme de maltraitance de devoir déménager une nouvelle fois quand on a plus de 80 ans ?

GIR : Groupe Iso--Ressources, cela correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

Echos du Conseil National



Réuni cette année le 7 décembre, il a rassemblé les secrétaires de syndicats lesquels après en avoir discuté ont adopté le rapport d'activité présenté par le secrétaire général **Philippe Herbeck**. (254 mandats pour et 5 abst)

Après une petite introduction, rappelant l'esprit de camaraderie qui ani-

me nos débats à Fo, **André Mons** a résumé les travaux de la commission de contrôle des comptes réunie la veille, qui a donné un satisfecit à la gestion financière de la fédération.

La Section fédérale des retraités était représenté par **Eric Falempin** (qui présidait le Conseil), **François Grasa**, **Alain Schlick**, **Claude Denis** et **Gérard Le Mauff**.

Alain Schlick est intervenu (voir l'édito de cette *Lettre*) plus particulièrement sur la dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

Après avoir remercié les camarades du syndicat de la CP, et plus particulièrement son secrétaire **Sébastien Poentis** pour l'aide apportée lors des élections des représentants retraités au CA de la CRPC, **Gérard Le Mauff** a commenté les résultats. Une demande fédérale de rencontre avec le directeur de la CP est en préparation (conséquences du désengagement de l'Etat sur le comblement du déficit démographique de la CPR et de la complémentaire santé obligatoire). Il a insisté sur la dégradation des services publics et notamment de la santé, la France étant passée en 20 ans selon l'OMS de la 1^{ère} à la 16^{ème} place dans le monde !

Rappelant le préambule des statuts confédéraux - « *le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique ...* » il confirme que de ce point de vue, la situation est devenue préoccupante tant les libertés de faire grève, de manifester et de libre expression nous sont aujourd'hui de plus en plus contestées et que la violence d'Etat se manifeste de plus en plus, tout comme les garde à vue de syndicalistes. Il a conclu en soulignant la disponibilité des salariés à se mobiliser (voir les immenses manif contre la réforme des re-



traités), d'autant que les conditions d'existence devenant intenable pour de plus en plus de personnes, une nouvelle vague de mobilisation ne saurait tarder. Notre syndicalisme en demeurant sourd aux pressions d'où qu'elles viennent (partis, religions, gouvernement, propagande médiatique ...) joue un rôle indispensable.

Le Conseil national a adopté à la majorité une résolution de syndicats américains pour le cessez le feu immédiat et durable à Gaza

Le Mouvement ouvrier américain appelle à un cessez-le-feu en Israël et en Palestine (adopté par le Conseil National)

Nous, membres du mouvement ouvrier américain, pleurons la perte de vies en Israël et en Palestine.

Nous exprimons notre solidarité avec tous les travailleurs, et notre désir commun d'une paix en Palestine et en Israël, et nous en appelons au Président Joe Biden et au Congrès pour qu'ils poussent à un cessez-le-feu immédiat et à la fin du siège de Gaza.

Nous ne pouvons pas nous frayer un chemin vers la paix à coups de bombes.

Nous condamnons également tous les crimes de haine contre les musulmans, les juifs, ou qui que ce soit.

En publiant cet appel, les syndicats américains rejoignent les efforts de 13 parlementaires, et d'autres, qui appellent à un cessez-le-feu immédiat.

Les droits fondamentaux doivent être restaurés. L'eau, le carburant, la nourriture, et les autres aides humanitaires doivent pouvoir parvenir à Gaza, l'électricité doit être rétablie, et les citoyens étrangers ainsi que les Palestiniens nécessitant des soins médicaux doivent pouvoir sortir de Gaza.

Les otages israéliens emmenés par le Hamas doivent être immédiatement libérés. Le Hamas et Israël doivent se conformer aux normes des lois internationales et aux règles de la guerre définies par la Convention de Genève en matière de protection et de sécurité des civils.

Il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La spirale de la violence doit s'arrêter pour que des négociations pour une paix durable avancent.

Les Etats-Unis doivent agir. Nous appelons le Président Biden à appeler immédiatement à un cessez-le-feu.

Le chemin de la justice ne peut être pavé de bombes et de guerre. Le chemin de la paix ne peut se trouver par la guerre. Nous nous engageons à travailler en solidarité avec les peuples palestiniens et israéliens pour atteindre la paix et la justice.

Les syndiqués viennent de divers horizons, dont des juifs, des musulmans, et des communautés du Moyen-Orient. L'escalade de guerres et de ventes d'arme ne sert les intérêts d'aucun travailleurs. Au bout du compte, nous voulons tous un endroit que l'on puisse appeler « chez nous », et où nos enfants puissent grandir en sécurité. Les travailleurs du monde entier veulent et méritent de vivre libres des conséquences de la violence, de la guerre et de la militarisation.

Des milliers d'américains ont rejoint le mouvement de solidarité mondial qui demande un cessez-le-feu immédiat. C'est au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu. Ensemble, nous pouvons nous battre pour la paix, la justice, et un meilleur futur pour les travailleurs du monde entier.

Veillez signer cet appel et ajouter votre nom à une liste croissante de militants ouvriers appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

*Signe par: UFCW 3000 - UE (United Electrical, Radio and Machine Workers of America)
Chicago Teachers Union - IBEW Local 520 - Industrial Workers of the World Mid-Valley Branch
- Labor Express Radio - Massachusetts Teachers Association - NJ State Industrial Union Council - Pride at Work/Eastern Massachusetts - PNWSU 3000 - Restaurant Workers United - San Antonio Alliance of Teachers & Support Personnel NEA/AFT Local 67
Unemployed Workers United - UAW Region 6 -*